

Nombre de conseillers titulaires : 151

Nombre de conseillers présents : 86

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre d'absents excusés : 48

1 - Affaires Scolaires/Enfance-Jeunesse

• **CAF - Lancement démarche Convention Territoriale Globale**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, le lancement de la démarche de travail partenarial avec la CAF dans le but de rédiger la Convention Territoriale Globale.

• **Participation scolarisations extérieures - OGEC Beaupréau-en-Mauges/OGEC Ste Christine**

Le Conseil Municipal accepte à la majorité des membres présents, la participation aux frais de scolarité comme suit :

- 1 enfant de l'OGEC de l'École privée St Jean à Beaupréau pour un montant de 335 €,
- 2 enfants de l'OGEC de l'École privée St Joseph à Ste Christine pour un montant total de 612,8 2€ (306,41€ par enfant).

• **Modification du règlement du multi-accueil**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, la modification du règlement du multi-accueil, en ce qui concerne les tarifs des familles à compter du 01/09/2019, comme suit :

Taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif et micro crèche					
Nombre d'enfants	du 1er janvier 2019 au 31 août 2019	du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2019	du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020	du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021	du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022
1 enfant	0,0600%	0,0605%	0,0610%	0,0615%	0,0619%
2 enfants	0,0500%	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
3 enfants	0,0400%	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
4 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
5 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
6 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
7 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
8 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
9 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
10 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

2 - Gouvernance/Institutions

• **Adoption de la nouvelle charte de gouvernance**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité qualifiée des 4/5e, la charte de gouvernance actualisée et décide de développer les outils de participation citoyenne identifiés dans la nouvelle charte.

3 - Système d'information

• **Groupement de commande achat de matériel informatique**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, la constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de matériels informatiques avec la

Commune de Beaupréau-en-Mauges et Mauges Communauté et accepte que Beaupréau-en-Mauges soit désigné comme coordonnateur du groupement de commande.

4 - Finances

• Demande de subvention postes chargés de mission agriculture/alimentation

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, le plan de financement dont l'opération a été décidée le 25/02/2019 par délibération du Conseil Municipal :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en Euros (TTC)	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Frais salariaux	117 795,24 €	État	
Frais de structure	17 669,28 €	Conseil Régional	
		Conseil Départemental	
		Autres : communes, EPCI... :	
		Union européenne : FEADER-LEADER	108 371,61
		Autofinancement :	27 092,91
TOTAL	135 464,52 €	TOTAL	135 464,52 €

• Décision Modificative n° 1 - Budget Pôle Santé

Le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres présents, la décision modificative n° 1 du budget Pôle santé 2019 ci-dessous :

Décision Modificative n°1 Budget Pôle Santé 2019					
		Opération	Chapitre	Article	Montant
Section de Fonctionnement	Dépenses		67	673	- 400,00
			67	678	-2 500,00
			023	023	2 900,00
		TOTAL DES DÉPENSES			
Section d' Investissement	Dépenses		21	2135	2 900,00
	TOTAL DES DÉPENSES				2 900,00
	Recettes		021	021	2 900,00
	TOTAL DES RECETTES				2 900,00

5 - Bâtiments

• APD Gymnase de Montrevault

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité des membres présents, l'avant-projet définitif (APD) relatif aux travaux d'extension et de réaménagement de la salle de sports de la commune déléguée de Montrevault et arrête le coût des travaux à 366 315 € HT, montant sur lequel s'engage le maître d'oeuvre.

• APD Gymnase de Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité des membres présents, l'avant-projet définitif (APD) relatif aux travaux de réhabilitation partielle de la salle de sports de la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart et arrête le coût des travaux à 541 500 € HT, montant sur lequel s'engage le maître d'oeuvre.

6 - Aménagement

• Acquisition de parcelles pour agrandissement d'une voie communale au Puiset Doré

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, l'acquisition de parcelles situées au lieu-dit Les Gastines au Puiset Doré cadastrées D804p (20m²), D831p (16m²), D833p (71m²) et D 1421 (71m²) à titre gratuit. Les frais d'acte restent à la charge de la commune. Ceci afin d'élargir une voie communale qui permettra dans un premier temps d'améliorer la circulation actuelle des riverains et dans un second temps d'accéder à des terrains pouvant faire l'objet de constructions d'habitations.

• **Vente salon de coiffure et appartement à Chaudron en Mauges**

Le Conseil Municipal, valide à la majorité des membres présents, la cession de la parcelle bâtie AB831 comprenant un local commercial en rez de chaussée (salon de coiffure) ainsi que de l'appartement du dessus, pour une contenance de 263,11 m² et pour la somme de 100 000 € avec frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

• **Vente parcelle C 2332 rue de la Divatte au Fuilet**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, la cession d'une partie du terrain C953 (ou C2332 selon la division effectuée en 1998) de 48 m² pour la somme de 480 € avec frais notariés à la charge de l'acquéreur afin de régulariser la division conclue en 1998.

• **Vente presbytère Le Fuilet**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, la cession du bâtiment et des terrains cadastrés ci-dessous pour la somme de 158 000 € net vendeur, avec 8 000 € TTC de rémunération du mandataire Filumena à la charge de la commune, et les frais notariés à la charge de l'acquéreur :

Parcelles initiales		Parcelles bâties et non bâties cédées (après bornage)	
Référence cadastrale	Superficie	Référence cadastrale	Superficie
B 396	1112 m ²	B 2145	37 m ²
		B 2147	484 m ²
B 397	875 m ²	B 2149	786 m ²

• **Échanges de terrains - Terrasses de Raz Gué à Montrevault**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, l'échange de terrain avec pour nouveaux propriétaires :

- Pour la parcelle AA0087 (227 m²) : le propriétaire de la parcelle AA152, 3 rue du Commerce,
 - Pour la parcelle AB0149 (560m²) : la commune de Montrevault-sur-Èvre,
- et valide la prise en charge par la commune des frais notariés et d'une soulte de 1 000 €,

7 - Environnement

• **Installations classées - GAEC Le Cheval Blanc à Beaupréau-en-Mauges**

Le Conseil Municipal émet à la majorité des membres présents, un avis favorable au projet du GAEC Le Cheval Blanc situé à Beaupréau-en-Mauges, demandant d'exploiter un élevage de 960 porcelets dans un nouveau bâtiment sur le site de la Billaudière et de réaménager le site de la Junière pour la production de porcs charcutiers.

• **Étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur à Saint-Pierre-Montlimart**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de s'associer les compétences du Sieml pour engager la volonté d'étudier la faisabilité de l'implantation d'un réseau de chaleur dans le cadre de l'opération de requalification et de revitalisation du centre-ville de Saint-Pierre-Montlimart et valide la participation financière de la collectivité à hauteur de 20 % de son montant total, soit 2 602,80€TTC.

8 - Assainissement

• **AVP Travaux rue Arthur Gibouin à Montrevault**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, l'avant-projet (AVP) relatif aux travaux de réhabilitation du réseaux d'eaux usées et requalification de la voirie de la rue Arthur Gibouin sur la commune déléguée de Montrevault et arrête le coût des travaux à 1 060 275,50 € HT, montant sur lequel s'engage le maître d'oeuvre.

9 - Tourisme

• **Définition des taux et tarifs de la taxe de séjour**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de modifier les tarifs et les taux applicables pour la taxe de séjour à compter du 01.01.2020, d'assujettir les

natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour au réel selon la grille tarifaire ci-après :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée en 2020
Palaces	2,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	0,20 €

L'assemblée adopte également le taux de 2,5 % applicable au coût par personne majeure de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement, et il est plafonné au tarif plafond applicable aux hôtels 4 étoiles (soit 1,00€ en 2020) et décide de percevoir la taxe de séjour du 15 juin au 15 septembre.

D'autre part, le principe d'un paiement une fois par an, sur la base des déclarations des hébergeurs touristiques effectuées entre le 16 et le 30 septembre, pour un règlement par titre avant le 30 octobre est validé.

10 - Culture

• Subvention spectacle JEF Saint Rémy en Mauges

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'attribuer pour l'année 2019 une subvention de 3 021,53 € à l'association AEP Saint Rémy au titre du spectacle JEF.

11 - Social

• Convention d'insertion AMITA DÉFI XXI

Le Conseil Municipal autorise à la majorité des membres présents, la signature du projet de convention de partenariat avec Amita Défi XXI permettant de confier à l'association l'intervention sur le territoire pour l'action de mise au travail dans les domaines d'industries diverses et métallerie-soudure.

• Conventions d'insertion ATIMA / ALISE / AIM

Le Conseil Municipal autorise à la majorité des membres présents, la signature des conventions de partenariat avec Atima / Alise / AIM permettant de confier à ces associations l'intervention sur le territoire pour l'action de mise au travail dans les supports d'activités : tri papiers cartons, plastique, tri vêtement, petit patrimoine bâti, espaces verts, gardien valoriste, environnement, sous-traitances diverses).

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 28 Octobre 2019 à 20 heures 30